

**KANTON WALLIS** 

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 décembre 2019

## Renouvellement du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais

Le Conseil d'Etat a prolongé le mandat des membres du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais pour une période de quatre ans. Le mandat du président, Dominique Arlettaz, prendra quant à lui fin en 2021, comme convenu lors de son entrée en fonction en 2016.

La loi sur les établissements et institutions sanitaires du 13 mars 2014 attribue au Conseil d'Etat la compétence de désigner les sept membres du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais. Ceux-ci sont nommés pour la durée d'une période administrative et durant trois périodes administratives au maximum. La loi précise que le Conseil d'Etat veille à ce que les professions médicales et les patients soient représentés, de même que les trois régions du canton (Haut-Valais, Valais central et Chablais).

Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger le mandat des membres du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais pour une période de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023. Le mandat du président, Dominique Arlettaz, prendra toutefois fin en 2021, comme souhaité par ce dernier et comme convenu lors de son entrée en fonction en 2016.

Les membres du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais sont :

- Dominique Arlettaz (président),
- Verena Sarbach-Bodenmüller,
- Alain de Preux,
- Bernard Monnet,
- Roman Kuonen,
- Mylène Cina,
- et Josy-Philippe Cornut.

## Personne de contact

**Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80